

Description

Le technicien ou la technicienne paysagiste sont responsables de la mise en œuvre et de la direction de divers projets de jardins et espaces verts. Ils organisent les chantiers et coordonnent les différents travaux. Ces professionnels s'assurent de la qualité et de l'avancement du projet durant toutes les étapes, de la planification à l'utilisation des jardins et des espaces verts.

Leurs principales activités consistent à :

Gestion de projet

- suivre les indications des bureaux d'études ou réaliser ses propres esquisses de projets de jardins et d'espaces verts: jardins conventionnels ou écologiques, parcs, promenades, plans d'eaux, etc.;
- établir des plans techniques détaillés et des plans d'exécution sur la base d'esquisses et d'avant-projets;
- planifier, avec d'autres spécialistes, l'installation du chantier, le processus de réalisation du projet ou encore l'attribution des ressources;
- s'assurer que les normes techniques et les directives en matière d'espaces verts et de paysagisme sont respectées lors de la réalisation du projet;
- veiller en permanence au respect du budget et des délais, prendre des mesures en cas de dépassement;
- développer des idées d'entretien et de soins (nettoyage, taille, désherbage, etc.) pour les jardins et les espaces verts, en tirer des indications et des plans concrets;

Direction de travaux

- planifier les étapes de travail et établir un calendrier des interventions des différents corps de métiers : horticulteurs, maçons, etc.;
- contrôler régulièrement les travaux et s'assurer que le calendrier et le budget sont respectés;
- rédiger des rapports;
- s'assurer que la communication entre le bureau d'études et les collaborateurs chargés de la réalisation du projet sur le chantier fonctionne bien;
- conseiller différents groupes cibles concernant la construction et l'entretien de jardins et d'espaces verts: administrations et communes, maîtres d'ouvrage, clients privés, autres professionnels impliqués dans le projet, etc.;

Administration et gestion d'entreprise

- acquérir de nouveaux clients et de nouveaux mandats d'horticulture, de paysagisme ou d'entretien de jardins et espaces verts;
- mener des négociations avec les clients et les fournisseurs dans l'intérêt de l'entreprise;
- planifier et réaliser les démarches administratives pour la préparation et la réalisation d'un projet: facturation, calculs des coûts, rédaction de soumissions, etc.;
- contrôler les factures des fournisseurs et établir des décomptes de prestations.

Environnement de travail

Les techniciens paysagistes sont employés par des entreprises d'horticulture et d'aménagement paysager, des bureaux d'études ou des communes. Leurs activités varient en fonction de la taille de l'entreprise et du type de projets dont ils sont responsables. Ces professionnels travaillent en partie à l'extérieur, pour superviser les chantiers, mais également à l'intérieur, dans des bureaux. Leurs horaires de travail peuvent être irréguliers et parfois chargés, pour respecter les délais lors de périodes intenses. Ils travaillent en étroite collaboration avec des spécialistes de la planification, tels que des architectes, mais aussi avec les ouvriers sur le chantier, tels que les horticulteurs. Ils font généralement le lien entre les différents acteurs impliqués.

Formation

La formation de technicien ou de technicienne paysagiste s'acquiert par des études dans une école supérieure.

Lieux

- Morges/VD;
- Posieux/FR;
- Koppigen/BE (enseignement en allemand);
- Wetzikon/ZH (enseignement en allemand).

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/ecoles.

Durée

- 2 ans à plein temps;
- 3 ans en emploi à un taux d'activité de 50% au minimum.

Conditions d'admission

- certificat fédéral de capacité (CFC) d'horticultrice ou de dessinateur-trice et minimum 1 an d'expérience professionnelle dans le domaine de l'horticulture et du paysagisme;
- ou autre CFC, maturité gymnasiale, professionnelle ou spécialisée, certificat de culture générale ou titre jugé équivalent, minimum 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'horticulture et du paysagisme et procédure d'admission réussie.

Remarque: des conditions particulières ou plus restrictives peuvent s'appliquer selon les [écoles](#).

Titre obtenu

- diplôme de technicien ou de technicienne paysagiste ES.

Contenu

- conduite de travaux;
- technique de construction;
- aménagement de jardins;
- entretien des espaces verts;
- plantes;
- environnement;
- gestion d'entreprise;
- gestion de projet;
- communication;
- pratique professionnelle ou stage.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/ecoles.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Aptitude à diriger et gérer une équipe
- Disposition à de fréquents déplacements
- Bonne représentation spatiale
- Esprit de décision
- Capacité d'analyse
- Aptitude à négocier
- Sens technique
- Esprit méthodique

Perspectives professionnelles

Les techniciens paysagistes occupent des postes de cadres moyens à supérieurs, notamment dans les entreprises d'horticulture et d'aménagement paysager. Ils assument la plupart du temps la direction de projets et travaillent en tant que chefs de chantier. Dans certains cas, ils sont également chefs d'entreprise. Ces professionnels peuvent aussi travailler à leur compte en créant leur propre entreprise.

Perfectionnement

Les techniciens paysagistes peuvent envisager les perfectionnements suivants :

- cours de formation continue organisés par les associations professionnelles;
- Bachelor of Science HES en architecture du paysage ou en gestion de la nature;
- etc.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/postgrades.

Professions voisines

- Technicien ES en conduite de travaux de construction en bois/Technicienne ES en conduite de travaux de construction en bois
- Technicien ES en conduite des travaux/Technicienne ES en conduite des travaux
- Technicien ES en énergie et environnement/Technicienne ES en énergie et environnement
- Technicien ES en planification des travaux/Technicienne ES en planification des travaux
- Technicien ES en technique du bois/Technicienne ES en technique du bois

Adresses

Centre d'enseignement professionnel de Morges (CEPM)
École supérieure technique
Avenue de Marcelin 31
1110 Morges
Tél.: 021 316 03 20
<http://www.cepm.ch>

Gartenbauschule Oeschberg
Bern-Zürich-Strasse 14
3425 Koppigen
Tél.: +41 34 413 77 77
<http://www.oeschberg.ch>

Gewerbliche Berufsschule Wetzikon (GBW)
Weiterbildungsekretariat Wildbach
Bühlstrasse 41
8620 Wetzikon ZH
Tél.: 044 933 50 55
<http://www.gbwetzikon.ch>

Institut agricole de l'État de Fribourg
Route de Grangeneuve 31
1725 Posieux

JardinSuisse
Association des entreprises horticoles
Département Formation professionnelle
Bahnhofstrasse 94
5000 Aarau
Tél.: 044 388 53 00
<https://www.jardinsuisse.ch/fr>
<https://www.devenir-horticulteur.ch>